



République Française
Département
Haute - Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 5 septembre 2025

Affichage du 5 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - DAVANT Dominique - ROUQUET Gérard

Absente excusée : FONS Alizée

Secrétaire de séance : CREMEY Sylvie

OBJET : Délibération 2025-13

Soutien aux Maires de l'Aude

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités

territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Germier tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300€ à l'Association des Maires de l'Aude

Siège social :

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention décide :

- D'approuver la proposition de Madame le Maire consistant en un don de 300€ à l'Association des Maires de l'Aude.

Acte rendu exécutoire.

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 22 septembre 2025

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame CREMEY Sylvie
Secrétaire de séance



Délibération N° 2025-13
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 08
Absent excusé : 01
Absent : 00
Votants : 09
Procuration : 00
Formalités effectuées le 23 septembre 2025